

La parole est à Nicolas Jérusalémy

Trois ans après avoir repris des études de droit à l'Université d'Angers et fréquenté son Institut d'études judiciaires, Nicolas Jérusalémy est sorti major de promotion de l'école d'avocats de Poitiers. Le fruit de beaucoup de travail et d'une maîtrise certaine de l'art oratoire.

Il a obtenu 16/20 au Certificat d'aptitude à la profession d'avocat (Capa). Soit la meilleure moyenne de la promotion sortie en 2016 de l'École du Centre Ouest des avocats, qui prépare les futurs professionnels relevant des juridictions d'Angers, Bourges, Orléans et Poitiers. Il a remporté le concours interne de plaidoiries à l'école de Poitiers, et pris la 2^e place du concours organisé au Mémorial de Caen. Mais pas question de prendre la grosse tête. Ces bons résultats, Nicolas Jérusalémy les attribue... à son âge. «À 25 ans, on n'est peut-être pas toujours mature pour s'affirmer face aux jurys, face à des gens que l'on sait supérieurs en connaissances. À 37 ans, on a moins peur de parler devant eux. Dix ans de plus, ça pèse en terme de confiance».

Un CV riche

Nicolas Jérusalémy a eu une autre vie avant de frapper à la porte du barreau. Et même plusieurs. Après une licence de droit et un bac+5 à Sciences Po Aix, il se lance dans le journalisme en 2003. Pas le journalisme politique de ses rêves, mais celui de l'actualité locale. Revenu dans sa Picardie natale, il couvre les faits-divers et passe des journées au tribunal correctionnel pour la rubrique justice de *Oise Hebdo*. Deux ans et quelques rencontres plus tard, il devient, à 26 ans, directeur de cabinet du

maire de Creil. Aux côtés du socialiste Christian Grimbert, il participe aux programmes de rénovation urbaine de cette ville de 34 000 habitants. En 2008, il prend la direction de la communication de l'agglomération creilloise, puis, se met au service des élus PS de Villers-Saint-Paul.

En 2013, Nicolas Jérusalémy suit son épouse à Angers. Et réfléchit à sa reconversion. Prof de français ? Avocat ? «Le droit public m'intéressait». Le jeune père de famille reprend ses études, à l'Université d'Angers, en master 1 Droit public général. Dur de s'y remettre et de tout concilier : «J'ai ressenti les 15 années passées sans faire de droit». En parallèle, il suit les cours préparatoires de l'Institut d'études judiciaires (IEJ), «essentiel» pour apprendre à rédiger les notes de synthèses et préparer les oraux au menu de l'examen d'entrée de l'école d'avocats. À l'IEJ, comme en master, Nicolas Jérusalémy apprécie la proximité des enseignants. «Je n'aurais sans doute pas réussi sans leur soutien théorique et pratique».

L'intérêt général

Devenu avocat au sein du cabinet Steering, Nicolas Jérusalémy s'est spécialisé en droit public. «En ayant travaillé auprès d'élus, je me suis rendu compte de la difficulté de faire comprendre ce qu'était l'intérêt général. Qu'un programme municipal pouvait impacter un individu, mais que, derrière, il y avait l'intérêt public qui le justifiait». Il conseille aujourd'hui les collectivités et les établissements publics sur ces aspects, mais défend également en parallèle des particuliers face à des administrations qui, «volontairement ou non, abusent parfois de leurs pouvoirs». Dans cette spécialité, l'essentiel de la procédure repose sur l'écrit. Le membre du barreau d'Angers exprime un manque : «J'aime bien plaider». Nicolas Jérusalémy a donc décidé de mettre un pied dans le droit pénal, en assurant des perma-

nences de garde à vue. Pour éviter la routine, pour «ne pas s'enfermer dans quelque chose. Et ça m'intéresse d'aider les gens. Je continue de penser le métier d'avocat comme un métier d'intérêt général». Promis, ce ne sont pas que des paroles. ■

Écoles d'avocats : l'examen d'entrée réformé

L'Institut d'études judiciaires (IEJ) de l'Université d'Angers accueille chaque année de 75 à 100 étudiants, de niveau master, dont 85% préparent l'examen d'entrée à l'école d'avocats. Moins d'un sur deux (40%) décroche le précieux sésame. Jusqu'ici, l'examen d'entrée était élaboré par chacun des 48 IEJ de France. Avec des taux de réussite très variables selon les établissements : de 13 à 65%. Le système vient d'être réformé. À compter de 2017, l'examen posera sur des sujets rédigés au plan national pour la phase d'admissibilité. Les corrections resteront locales, mais devront suivre une grille de corrections unique. Les épreuves, un peu moins nombreuses, se dérouleront à des dates communes, en septembre. En novembre auront lieu les oraux d'admission, qui restent de la compétence des IEJ.

Plus d'infos sur : www.univ-angers.fr/iej

4

Le chiffre

En plus de Nicolas Jérusalémy, trois autres Angevins (Léonard Descamps, Anne-Charlotte Gourdier et Morgane Dazin) figuraient dans le top 10 des admis au Certificat d'aptitude à la profession d'avocat, à l'école de Poitiers en 2016.